

Date de dépôt : 28 janvier 2025

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 8 000 000 francs en faveur de la Ville de Genève pour la rénovation des machineries du Grand Théâtre de Genève

Rapport de Jacques Béné (page 4)

PL 13541-A 2/25

Projet de loi (13541-A)

ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 8 000 000 francs en faveur de la Ville de Genève pour la rénovation des machineries du Grand Théâtre de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe d'un montant de 8 000 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement pour la rénovation des machineries du Grand Théâtre de Genève (GTG) en faveur de la Ville de Genève, propriétaire du bien cité.

Art. 2 Planification financière

- ¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2025. Il est inscrit sous la politique publique D Culture, sport et loisirs, sous la rubrique budgétaire 0504-5620.
- ² L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Subvention d'investissement accordée

La subvention d'investissement accordée dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élève à 8 000 000 de francs.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Ce crédit d'investissement doit permettre la rénovation des machineries du Grand Théâtre de Genève, ainsi que les travaux annexes essentiels au bon fonctionnement de l'institution lyrique genevoise, sise place de Neuve.

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint au plus tard 2 ans après la fin des travaux visés à l'article 5.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

PL 13541-A 4/25

Rapport de Jacques Béné

La commission des travaux s'est réunie sous la présidence de M^{me} Angèle-Marie Habiyakare. Elle a traité ce projet de loi durant sa séance du 19 novembre 2024.

La commission a pu bénéficier de l'aide précieuse de M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique (SGGC), et de M. Matthias Bapst, responsable du budget des investissements (DF).

Le procès-verbal a été tenu par M. Arnaud Rosset.

Qu'ils soient tous remerciés de leur contribution aux travaux de la commission.

Audition

- M^{me} Cléa Redalié, cheffe de service OCCS, DCS
- M. Nicolas Kerguen, secrétaire général adjoint, DCS
- M. Lucas Huang, chef de projets OCBA, DT
- M. Cédric Roset, chef de service OCBA, DT
- M. Jean-Pierre Duport, directeur OCBA, DT

Voir annexe

- M. Huang commence par indiquer que l'exposé se compose de 6 points principaux et qu'ils répondront aux questions des députés à la fin de la présentation.
- M. Kerguen indique qu'il va, pour poser le contexte du projet de loi, retracer les grandes dates concernant le Grand Théâtre de Genève. Le bâtiment du Grand Théâtre trône sur la place de Neuve depuis 1879. La salle de 1500 places a été rénovée en 1962 à la suite d'un incendie important. Elle est la plus grande scène de représentation d'opéra et de ballet de Suisse romande et l'une des plus importantes salles en Europe.

Il estime que l'exposé des motifs souligne bien l'importance que cette institution culturelle a, tant sur le plan artistique que sur le plan économique, à Genève. Elle participe à l'attractivité culturelle et économique du territoire. C'est une institution qui est reconnue à l'international, comme l'illustre la consécration en 2019 du Grand Théâtre de Genève comme l'une des principales institutions culturelles en Europe par l'Opernwelt, un magazine de référence dans le domaine de l'art lyrique. C'est donc une institution qui rayonne. Il explique que des travaux ont été effectués au Grand Théâtre,

notamment pour rénover la machinerie inférieure en 1967, pour rénover les ponts et les planchers de scène en 2006, et il y a eu entre 2016 et 2019 une rénovation beaucoup plus importante du Grand Théâtre. Il y a eu encore d'autres travaux en 2021.

Il souhaite aussi poser le contexte de la nouvelle politique culturelle à Genève. Il indique que la politique culturelle du canton a vécu un tournant majeur en 2024 avec l'entrée en vigueur de la LPCCA en janvier 2024 qui est basée sur une initiative très largement plébiscitée par le peuple. Il s'agit d'un tournant majeur parce que la loi consacre 3 principes structurants. Le 1er principe est une concertation accrue avec les communes. Le canton devient le chef d'orchestre de la politique culturelle au niveau du territoire cantonal. Le 2^e principe est une concertation accrue avec les acteurs culturels et artistiques. Le 3e principe, qui est celui qui concerne cette présentation, est un cofinancement renforcé. Il est prévu que le canton augmente sa participation financière dans les institutions culturelles des communes et de la Ville de Genève. Le PL 13541 est de grande importance, car il matérialise la nouvelle implication du canton dans le financement du Grand Théâtre. Un élément saillant de la LPCCA est celui de concertation, voire de partenariat, du canton avec les communes et la Ville de Genève. Il y a actuellement un projet de loi sur la révision des statuts du Grand Théâtre et le Conseil administratif de la Ville de Genève a écrit au Conseil d'Etat pour garantir le fait qu'il y aura, à terme, une représentation paritaire entre la Ville et le canton au sein du conseil de fondation.

M. Huang explique le contexte technique autour de ce projet. Il y a eu une première série de travaux menés entre 2016 et 2019 pour rénover les installations CVSE, c'est-à-dire le chauffage, la ventilation, l'électricité et les sanitaires, rénover les espaces publics et l'enveloppe et créer de nouveaux espaces de travail. Il n'y a cependant pas eu de rénovation de la salle, de l'espace scénique et de ses installations, car il était impossible de remplacer la machinerie avant la remise en conformité du système électrique.

Le programme des travaux se divise en 5 points : le remplacement de la machinerie scénique ; le renforcement des dalles des coulisses et d'arrière-scène ; l'amélioration acoustique de la fosse d'orchestre ; la mise en conformité feu des espaces de stockage autour de la cage de scène ; l'intervention complémentaire en acoustique. Il présente les différentes zones concernées sur le plan afin de mieux comprendre ce projet très technique. Les numéros 1 et 2 sont l'arrière-scène et les scènes latérales. Le numéro 3 représente les cintres qui sont des équipements ponctuels. Les numéros 4 et 5 sont les porteuses d'avant-scène et les redents au plafond. Les numéros 6, 7 et 8 sont le plateau d'arrière-scène, les ponts principaux et la fosse d'orchestre.

PL 13541-A 6/25

Concernant le 1er point, qui est celui du remplacement de la machinerie scénique, il explique que c'est l'élément le plus important des rénovations. La scène du Grand Théâtre dispose d'une machinerie supérieure. Il s'agit de cintres qui déplacent verticalement les éléments de décors et l'éclairage. Elle dispose également d'une machinerie inférieure sous les plateaux de scène. Il s'agit de ponts de trappes pour les décors et les personnages. Ces installations datent de 1962 et ont vécu presque 60 ans d'exploitation. L'objectif de la rénovation est de sécuriser les installations et de les remettre aux normes avec une technologie électromécanique qui n'est plus hors norme et qui est moins coûteuse pour l'exploitation. Ces installations sont utilisées par la majorité des théâtres en Europe. Concrètement, les travaux pour la machinerie supérieure incluent de nouveaux moteurs, des chariots, la sécurisation de l'accès au pont lumière, la mise en place d'installations de levage permanentes et le renforcement des sommiers principaux de la dalle du 3e étage à l'arrière-scène et l'installation de 2 porteuses pour l'avant-scène. Concernant les travaux de la machinerie inférieure, ils prévoient 6 ponts, 2 niveaux de plancher supérieur, des panneaux amovibles, un système de sécurité électronique pour l'accès aux ponts et le renforcement des poteaux en béton. Il présente 2 vues de coupe qui illustrent les éléments concernés

Le 2° point de rénovation concerne l'amélioration acoustique de la fosse d'orchestre. Il y a des problèmes acoustiques liés au nombre de musiciens qui entraînent des conséquences néfastes pour la santé des musiciens et qui dégradent l'effet sonore pour le public. La rénovation consiste à remplacer la rambarde de la fosse avec une version perforée et avec des matériaux plus innovants ainsi qu'à installer une sonorisation immersive avec des hautparleurs autour de la salle pour le public.

Le 3^e point concerne le renforcement des dalles de coulisses, car les plateaux supportent beaucoup moins de charges que les plateaux de scène. L'idée est d'harmoniser les 2 zones pour que la dalle de coulisse supporte le même poids que le plateau de la scène. Cela facilitera le déplacement sécurisé des charges lourdes et réduira le risque de surcharge des coulisses.

Le 4° point est la mise en conformité feu et sécurité. La mise en conformité feu concerne les espaces de stockage autour de la fosse de scène et la mise en conformité sécurité concerne les redents au plafond. Les redents sont les parties saillantes du plafond où sont installés les projecteurs. Le 4° point vise également à répondre aux besoins du Grand Théâtre pour un bon fonctionnement avec l'aménagement de 3 loges et de nouveaux locaux de stockage, ainsi qu'avec la création d'armoires coupe-feu, d'un local de stockage, d'une régie de projection et d'une régie de lumière.

Le 5^e point consiste en une intervention complémentaire en acoustique. Ce point est lié avec le point 2 pour avoir un système de haut-parleurs immersifs autour de la salle pour le public.

Concernant la planification financière, le financement initial d'investissement de 40 millions est assuré par une subvention d'investissement du canton de Genève à la Ville de 8 millions. La Ville de Genève participe également à hauteur de 8 millions par un crédit d'investissement. Une fondation privée genevoise subventionne le projet à hauteur de 20 millions et le Fonds intercommunal subventionne le projet à hauteur de 4 millions. L'estimation du budget est actuellement de 46 866 933 francs. La différence entre le budget initial et le budget définitif est à la charge de la Ville de Genève.

Concernant les modalités de versement, le paiement des 8 millions sera effectué en plusieurs tranches qui seront définies en fonction de l'avancement du chantier. 80% du financement sera versé pendant la durée du chantier, après la visite de l'OCBA et la vérification des décomptes financiers. Le solde sera libéré si le coût du projet atteint le montant de 40 millions. Si ce montant n'est pas atteint, le dernier versement sera adapté en fonction du coût réel du projet.

Concernant le planning intentionnel du projet, il indique quelques dates clés. Les plans d'exécution ont commencé en juin 2024 avec une préparation en atelier prévue pour 2025. Les travaux sur place commenceront en janvier 2026 et dureront jusqu'en février 2027, quand aura lieu la mise en exploitation prévisionnelle du Grand Théâtre. La durée totale des travaux sera d'environ 30 mois. Pendant la durée des travaux, la salle de spectacle sera fermée au public et la programmation du Grand Théâtre se déroulera principalement au Bâtiment des forces motrices.

Un député (UDC) relève qu'ils sont donc dans l'application de la LPCCA avec ce cofinancement et qu'il s'agit du 1^{er} volet de ce que le peuple a voté. Il relève, concernant les coûts, que des intérêts intercalaires de 2% sont mentionnés dans le projet de loi. Il souhaiterait savoir s'ils ont anticipé le crédit en se renseignant sur les taux d'intérêt sur le marché des capitaux. Il pense que cet intérêt devrait être inférieur à 2% et se demande si ces démarches ont été faites. Il se demande également d'où vient la différence de 2 millions par rapport au budget initial.

M. Duport indique que, concernant les notions financières pures et le marché financier, il faudrait demander à M. Bapst. Il ajoute que ces notions sont assez courantes dans la rédaction des projets de lois et qu'on leur demande de les appliquer. Il peut demander au directeur financier et à ses collègues de la DGFE de détailler ces éléments.

PL 13541-A 8/25

M. Bapst explique, concernant les intérêts intercalaires, que l'Etat ne les active pas en investissements, c'est pourquoi ils ne figurent jamais sur les projets de lois étatiques. Le coût du projet est présenté par la Ville de Genève qui, elle, active ces dépenses en investissement, mais le canton ne finance pas cette partie.

Le député (UDC) se demande, concernant les 2 millions de charges de prestations du personnel, quelle proportion de ces dernières est prise en charge par les 8 millions fournis par l'Etat.

M. Huang indique que les prestations du personnel mentionnées dans le plan financier sont des prestations de la Ville de Genève et pas du canton.

Une députée (LJS) se demande pourquoi ils n'ont pas profité des dernières rénovations, alors qu'elles sont assez récentes et qu'il y avait eu un théâtre mobile du côté des Nations, pour mener ces travaux. Elle estime que les coûts et la fermeture du Grand Théâtre auraient été optimisés. Elle se demande également combien de temps le Grand Théâtre va rester fermé et comment va se passer l'intégration de la programmation du Grand Théâtre au BFM, qui a déjà son propre programme.

M. Huang explique que les travaux menés entre 2016 et 2019 ont été une première étape préalable à ces travaux, un peu comme un cadre. Sans cette étape ils ne pouvaient pas mener les travaux suivants. Ils avaient comme contrainte qu'ils ne pouvaient pas faire tous ces travaux en même temps.

La députée (LJS) relève qu'ils ne pouvaient pas le faire en même temps, mais qu'ils auraient pu le faire dans la continuité.

- M. Duport indique qu'effectivement, les 2 étapes de travaux auraient pu être plus rapprochées, mais que cela n'a sûrement pas été fait pour des raisons budgétaires. Il explique qu'il s'agissait alors de la trésorerie de la Ville de Genève qui a des contraintes différentes de celles de l'Etat.
- M. Huang ajoute que les études pour ces nouvelles rénovations ont commencé en 2021 et qu'elles n'ont donc pas été lancées longtemps après la fin des travaux de 2016-2019.
- M. Kerguen ajoute que, concernant cette question, il faudrait demander à la Ville de Genève, car le canton n'était pas encore impliqué à l'époque.

M^{me} Redalié indique, concernant la durée de fermeture du Grand Théâtre, qu'il sera fermé de janvier 2026 à février 2027. Elle ajoute que la société ARFLUVIAL qui gère le BFM collabore déjà avec le Grand Théâtre pour réserver la salle du BFM pour la programmation du Grand Théâtre qui est prioritaire sur l'ensemble des autres locations. Il ne faudrait toutefois pas que cela dure trop longtemps puisque cela impacte les autres sociétés qui ne

peuvent pas utiliser la salle du BFM. Une très bonne collaboration a été mise en place, à laquelle s'ajoute une collaboration avec la Maison des Compagnies à Meyrin qui met une salle de répétition à disposition du Grand Théâtre.

Un député (PLR) relève que la procédure AIMP doit être assez compliquée pour ce type d'installations et que certains lots doivent faire l'objet de beaucoup de candidatures. Il pense toutefois qu'il ne doit pas y avoir beaucoup de candidats pour la machinerie, mais se demande comment cela a été analysé. Il se demande si le coût correspond à une comparaison qui aurait pu être faite avec d'autres salles de spectacle en Europe.

M. Duport explique que la Ville de Genève est maître d'ouvrage et qu'il ne peut donc pas répondre très précisément au niveau de l'allotissement. Il explique que ce sont des éléments très techniques et des lots très spécifiques qui n'attirent pas beaucoup de candidats. Il ajoute que, quand une subvention est demandée, une expertise financière est menée, soit au sein de l'OCBA par un économiste de la construction, soit par un expert externe selon la saturation de l'économiste de la construction. Ici, ils ont eu un avis technico-économique qui a démontré qu'aussi bien le volume des 8 millions de subventions que le coût total était viable en comparaison avec les réalisations d'autres ouvrages du même type.

Le député (PLR) relève que les valeurs statistiques dans le rapport sont indiquées comme « acceptables ». Il se demande si ce terme signifie que les valeurs rentrent dans la norme et qu'elles sont vraiment bonnes, car ce terme veut à la fois tout et rien dire.

- M. Duport explique qu'il a posé ce genre de questions à leur économiste et qu'ils utilisent ce terme pour dire que les chiffres sont validés. Il est d'accord qu'il faudrait une autre forme d'expression, car ce terme porte à confusion, mais qu'il n'a pas eu gain de cause pour l'instant. Ici, « acceptables » signifie que les chiffres sont dans la fourchette de coûts de ce type de réalisation.
- M. Huang ajoute que la Ville a été accompagnée par des experts du Théâtre tout au long de leurs études. Ils ont une équipe spécialisée pour traiter ce genre de dossiers

Un député (Ve) se demande si les travaux amènent à une modification de la consommation d'énergie. Il relève avoir lu dans le rapport que le remplacement de la machinerie n'engendre pas d'économie d'énergie d'échelle.

M. Huang explique que la partie la plus importante des travaux concerne la machinerie scénique et que, même si les moteurs électromécaniques sont plus avancés, l'ancien système hydraulique ne consomme pas beaucoup plus. Il s'agit plutôt d'une amélioration au niveau de la sécurité et de l'autonomie. La

PL 13541-A 10/25

Ville a analysé cette piste, mais ces travaux se focalisent plus sur la fonctionnalité que sur l'économie d'énergie.

M. Roset ajoute qu'ils sont ici dans la 2^e étape de rénovation et que la 1^{re} étape traitait déjà de l'économie d'énergie. La 2^e phase est plutôt dirigée vers des éléments structurels et fonctionnels et les économies d'énergie sont donc beaucoup moins significatives dans cette étape de rénovation.

Le député (Ve) relève qu'il s'attendait à ce que la nouvelle technologie soit forcément plus efficace par kilowatt consommé qu'une technologie datant des années 60. Il pense que c'est étonnant puisque d'habitude toute technologie avance en termes d'efficacité énergétique. Il relève qu'il est indiqué qu'il y aura de la climatisation pour le local des serveurs, mais également de la climatisation générale. Il se demande s'ils parlent ici de climatisation ou de ventilation.

M. Huang indique que, concernant la salle, il s'agit bien de ventilation et non pas de climatisation.

Le député (Ve) relève que le terme utilisé dans le rapport est « climatisation » et que cela entraîne une compréhension autre. Il lui semblait bien que ce ne pouvait pas être de la climatisation.

M. Duport relève qu'effectivement la climatisation est maintenant interdite sur le canton de Genève, sauf en cas d'utilisation exceptionnelle.

Une députée (S) relève que ces travaux sont prévus depuis longtemps et qu'elle est heureuse qu'ils aient trouvé une solution pour déménager le Grand Théâtre au BFM. Elle se demande toutefois ce qu'il est arrivé au théâtre temporaire qui avait été aménagé lors des derniers travaux pour accueillir le Grand Théâtre. Elle pense qu'ils auraient pu anticiper ces travaux et garder ce magnifique Opéra des Nations ou La Cuisine à Carouge. Sachant qu'il y avait des lieux qui accueillaient le théâtre temporaire, elle se demande pourquoi ils ne les ont pas gardés, alors qu'ils savaient que d'autres rénovations allaient avoir lieu. Elle trouve dommage d'avoir eu 2 magnifiques outils de qualité, car ils savent aussi que le BFM a des limites.

M. Kerguen indique qu'il ne sait pas et qu'il s'agit de nouveau d'une question à poser plutôt à la Ville de Genève.

M^{me} Redalie indique qu'à l'époque, le canton n'avait pas encore ce partenariat avec la Ville de Genève et avec la Ville de Carouge, notamment pour le Théâtre de Carouge. Ces aspects seront maintenant plus faciles à traiter, puisque c'est le canton qui chapeaute ces projets avec une vision plus large.

La députée (S) souhaiterait qu'une recommandation soit faite pour rendre les autorités attentives au fait que ces lieux temporaires peuvent être réutilisés

et pérennisés, car, à Genève, les lieux temporaires feraient pâlir d'envie d'autres villes.

Un député (PLR) relève que la commission des travaux avait visité le Grand Théâtre à l'époque des premières rénovations et qu'ils étaient inquiets concernant la machinerie.

Un député (S) indique qu'à l'époque des travaux précédents, il s'était demandé pourquoi ils n'avaient pas tout refait et pourquoi ils ne rénovaient pas la salle elle-même, où les gens sont assis. A l'époque, on leur avait dit qu'ils ne pouvaient pas changer, car s'ils le faisaient ils perdraient 30% des places en raison de nouvelles normes de sécurité. Il se demande si le statu quo sera maintenu toujours pour les mêmes raisons.

M^{me} Redalié indique qu'effectivement, la salle ne changera pas.

M. Duport relève que le problème de ces projets de lois de subventions est qu'ils ne sont pas maîtres d'ouvrage et qu'ils n'ont pas tous les détails. Il indique qu'ils ont récemment financé la réfection du Pavillon Geisendorf. Ils ont refait les sièges et ont dû tout remettre aux normes. Ils ont perdu quelques sièges, mais cela a également impliqué des mois de tests, notamment de résistance à la chaleur et au feu. Ces travaux coûtent très cher et sont beaucoup plus complexes qu'il n'y paraît.

Discussion interne

Un député (PLR) dit qu'il n'a pas de soucis de principe avec ce projet, qu'il s'agit d'un super partenariat, que 8 millions sur 40 c'est raisonnable et qu'on peut être très fier d'avoir ce Grand Théâtre à Genève. Il est cependant surpris de la manière dont les choix sont motivés. Il relève qu'il s'agit d'un objet d'importance presque nationale, mais que ni le conseiller d'Etat chargé du projet ni la Ville de Genève ne sont présents. Il trouve cela dommage et estime que la Ville de Genève aurait dû venir leur vendre le projet.

Un député (S) souligne que ce partenariat est nouveau pour la Ville de Genève.

Un député (PLR) le concède, mais estime que c'est tout de même à eux de venir défendre le projet. Il indique qu'à chaque fois qu'il y a des crédits d'investissements, ils auditionnent les établissements qui viennent vendre le projet. Il se dit très surpris de la tournure que prennent les institutions. Les conseillers d'Etat, de tous partis, ne viennent plus et partent s'ils se font un peu bousculer. On se plaint qu'il n'y a plus de confiance dans la politique, mais, dans des situations comme celle-ci, alors que le Grand Théâtre est la première ligne du projet de cofinancement, il est décevant qu'il n'y ait pas de conseiller

PL 13541-A 12/25

d'Etat qui vienne. Il dit que personne n'est contre le Grand Théâtre. Il indique que, si le reste de la commission souhaite voter le projet de loi, ils le feront.

Une députée (S) indique qu'elle entend ce que dit le PLR. Elle ajoute que la Ville de Genève était venue avec le canton pour la Comédie. Elle formule l'hypothèse que cela pourrait être dû au fait que M. Meylan, qui était directeur du patrimoine bâti à la Ville de Genève, part à la retraite et que le renouvellement de la hiérarchie du département est en cours.

Un député (PLR) estime que, pour le Théâtre de Carouge, la commission a accepté le projet de loi, car le directeur du théâtre est venu avec le président. L'audition était géniale, car les députés ont vu qu'ils y croyaient pour de vrai. Ici, il ne s'agit que d'un calcul de qui met quoi et ça le gène.

Un député (UDC) estime également qu'ils peuvent remercier la fondation qui va mettre 20 millions sur les 44. Il pense que, sans elle, Genève serait en faillite, car elle met entre 500 millions et 1 milliard par année dans les domaines du sport, de la culture et du social. Il se demande comment ils feraient sans eux au niveau du budget du canton et dit que Genève est très chanceux de l'avoir. Il regrette que, parfois, il n'y ait aucun conseiller d'Etat lors des séances plénières du Grand Conseil, ce qui est très frustrant et constitue un manque de respect par rapport à la réputation du canton. Il rappelle qu'à une certaine époque, un conseiller d'Etat était là à toutes les commissions. Il déplore que ce ne soit plus le cas. Il ajoute que, pour les projets liés à la culture, il faudrait qu'il y ait à chaque fois une audition conjointe entre la Ville et le canton et éventuellement les communes genevoises, puisqu'il y a désormais des cofinancements prévus par la LPCCA. Malgré tout cela, il estime que 8 millions sur 3 ans c'est un montant raisonnable et il indique que l'UDC votera l'entrée en matière et le projet de loi.

Votes

1er débat

Vote sur l'entrée en matière du PL 13541 :

Oui: 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)

Non: - Abstentions: -

L'entrée en matière est acceptée.

2e débat

Titre et préambule pas d'opposition, adopté Art. 1 à 8 pas d'opposition, adopté

3e débat

Vote d'ensemble du PL 13541:

Oui: 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)

Non: - Abstentions: -

Le PL 13541 est accepté.

Catégorie de débat préavisée : Extraits IV

L'unanimité de la commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter ce projet de loi.

PL 13541-A 14/25

ANNEXE

GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

SUBVENTION CANTONALE

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 8'000'000 de francs en faveur de la Ville de Genève pour la rénovation des machineries du Grand Théâtre de Genève.





Département du territoire Office cantonal des bâtiments

18/11/2024 - Page 1



SOMMAIRE

- 1. Historique du Grand Théâtre de Genève (GTG)
- 2. Contexte
- 3. Programme
 - 3.1 Remplacement de la machinerie scénique
 - 3.2 Amélioration acoustique
 - 3.3 Renforcement des dalles des coulisses
 - 3.4 Mise en conformité feu et sécurité
 - 3.5 Aménagement de nouveaux locaux et modification de locaux existants
 - 3.6 Intervention complémentaire en acoustique
- 4. Planification financière
- Etat de Genève modalités de versement
- 6. Planning intentionnel



1. HISTORIQUE DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE (GTG)



1879 : Construction du Grand Théâtre de Genève

1962 : Après l'incendie survenu en 1951, le théâtre est reconstruit, offrant 1500

places et des améliorations scéniques

1997 : Travaux de rénovation de la machinerie inférieure

2006 : Rénovation des ponts et du plancher de scène

2016-2019: Travaux de rénovation partielle et création d'une extension en sous-sol

2021 : Rénovation du système de commande de la machinerie de scène

18/11/2024 - Page 3



2. CONTEXTE A. Politique culturelle



L'opéra et l'art lyrique occupent une place importante dans notre paysage culturel. Le Grand Théâtre de Genève (GTG) est une institution culturelle de premier plan. Il enrichit la vie culturelle genevoise et contribue au rayonnement international de la région. Il est un véritable piller économique et social pour la région.

Afin de répondre à la nécessité de mener une rénovation complète de son système de machineries ainsi que des travaux annexes essentiels au bon fonctionnement de l'institution, la contribution financière du canton est essentielle et s'inscrit pleinement dans les objectifs de la nouvelle politique culturelle cantonale.



2019 : Adoption de l'IN 167 pour une politique culturelle cohérente à Genève.

2022 : Document-cadre pour une stratégie de cofinancement culturel.

2024 : Entrée en vigueur de la LPCCA prévoyant les modalités du cofinancement.

2025 : Stratégie de cofinancement concertée entre le canton et les communes.

PL 13541-A 16/25



2. CONTEXTE B. Technique

Travaux 2016-2019

- Réfection des installations techniques (chauffage, ventilation, électricité, sanitaire)
- · Rénovation des espaces publics et de l'enveloppe
- Création de nouveaux espaces de travail (locaux administratifs, salles de répétition)
- Pas de rénovation de la salle, de l'espace scénique et ses installations
- Raison : impossibilité de remplacer la machinerie et l'électronique avant la remise en conformité du système électrique.

18/11/2024 - Page 5

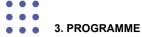


3. PROGRAMME

Descriptif des travaux



- 3.1 Remplacement de la machinerie scénique
- 3.2 Renforcement des dalles des coulisses et d'arrière-scène
- 3.3 Amélioration acoustique de la fosse d'orchestre
- 3.4 Mise en conformité feu des espaces de stockage autour de la cage de scène
- 3.5 Intervention complémentaire en acoustique



Zones



18/11/2024 - Page 7



3.1 REMPLACEMENT DE LA MACHINERIE SCENIQUE



Équipements actuels

La scène du GTG dispose d'une machinerie supérieure (cintres pour déplacer verticalement des éléments de décor et d'éclairage) et d'une machinerie inférieure (sous le plateau de scène, ponts et trappes pour les décors et personnages). Ces installations datent de 1962, soit près de 60 ans d'exploitation intensive.

Objectif de la rénovation

Sécurisation et remise aux normes

Technologie électromécanique :

- · Moins coûteuse à l'exploitation
- · Plus d'autonomie pour l'exploitation
- Nécessite le remplacement partiel du système de pilotage électronique.

PL 13541-A 18/25



3.1 REMPLACEMENT DE LA MACHINERIE SCENIQUE



Travaux pour la machinerie supérieure

- Nouveaux moteurs de type électromécanique utilisés par la majorité des théâtres en Europe.
- Nouveaux chariots pour les poutres mobiles au faux-gril (sécurisation).
- Sécurisation des accès au pont lumière (verrouillage des accès avec détecteurs).
- Arrière-scène et coulisses latérales: Mise en place d'installations de levage permanentes et renforcement des sommiers principaux de la dalle du 3^{ème} étace.
- Avant-scène: Installation de deux porteuses avec distribution de réseaux sur enrouleurs et perches démontables.

18/11/2024 - Page 9



3.1 REMPLACEMENT DE LA MACHINERIE SCENIQUE

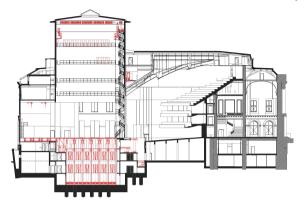


Travaux pour la machinerie inférieure

- Six ponts de 2,4 m de largeur et 17 m de long.
- · Deux niveaux avec plancher supérieur mobile et inclinable.
- Panneaux amovibles dans le plancher supérieur (accès à la scène pardessous).
- Système de sécurité électronique pour les accès aux ponts depuis les différents niveaux sous la scène.
- Renforcement des poteaux en béton en périphérie de la fosse de scène (reprise des charges de la nouvelle machinerie).



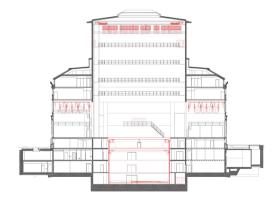
3.1 REMPLACEMENT DE LA MACHINERIE SCENIQUE



18/11/2024 - Page 11



3.1 REMPLACEMENT DE LA MACHINERIE SCENIQUE



PL 13541-A 20/25



3.2 AMELIORATION ACOUSTIQUE



Problèmes acoustiques de la fosse d'orchestre et dans la salle

- Les problèmes acoustiques, liés au nombre de musiciens, ont des conséquences néfastes sur la santé et la charge sonore. Malgré des ajustements ponctuels, la situation n'a pas été significativement améliorée.
- Les objectifs acoustiques de la fosse et de la salle sont en conflit, et il est nécessaire d'ouvrir la fosse pour permettre une meilleure propagation du son.

Objectifs de rénovation

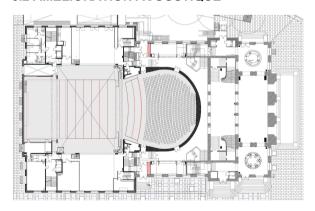
- Améliorer l'acoustique pour les musiciens et le public, en modifiant la rambarde de la fosse et les matériaux.
- · Optimiser la qualité sonore de l'orchestre pour le public.

Travaux de rénovation

- Remplacer la rambarde de la fosse par une perforée, adapter les matériaux selon les dernières innovations.
- Installer une sonorisation immersive avec des haut-parleurs autour du public.



3.2 AMELIORATION ACOUSTIQUE





3.3 RENFORCEMENT DES DALLES DES COULISSES

Capacité portante limitée

 Le plateau de scène peut supporter 500 kg/m², les coulisses latérales sont limitées à 250 kg/m², ce qui restreint extrêmement les mouvements de charges.

Objectif de la rénovation

 Cette amélioration facilitera le déplacement sécurisé des charges lourdes et réduira les risques de surcharge des coulisses.

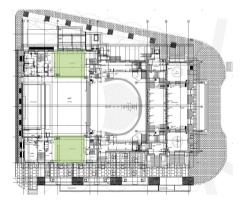
Travaux de la rénovation

 Profiter de la rénovation de la machinerie pour renforcer les coulisses et harmoniser leur capacité portante avec celle de la scène.

18/11/2024 - Page 15



3.3 RENFORCEMENT DES DALLES DES COULISSES



PL 13541-A 22/25



3.4 MISE EN CONFORMITÉ FEU ET SÉCURITÉ



Problèmes feu et sécurité

- Les espaces de stockage autour de la fosse de scène ne sont pas conformes aux normes feu.
- La sécurité des redents* au plafond n'est pas garantie.
 Les redents sont les parties saillantes du plafond où sont installés les projecteurs.



Obiectif de rénovation

- Mise en conformité feu des espaces de stockage autour de la fosse de scène.
- · Amélioration de la sécurité des redents au plafond.



Travaux de rénovation :

- · Mise en conformité feu des espaces compartimentés.
- · Aménagement et sécurisation des accès aux redents (escalier et garde-corps).
- · Remplacement des structures de supports de projecteurs de deux redents.
- Installation d'un système de transport des projecteurs.

.....



3.4 AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX ET MODIFICATION DE LOCAUX EXISTANTS

Objectif de rénovation

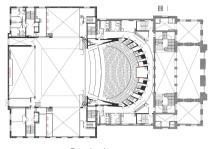
· Répondre aux besoins du GTG pour un bon fonctionnement.

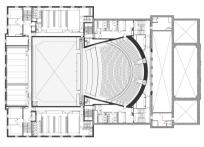
Travaux de rénovation :

- Aménagement de trois loges équipées de douches pour des artistes, situées sous la dalle de la dorsale.
- Aménagement des nouveaux locaux de stockage créés en sous-sol, avec les finitions et installations nécessaires à leur exploitation.
- Création d'armoires coupe-feu dans deux voies de fuite au rez-de-chaussée.
- · Création d'un local de stockage au 3ème étage, côté jardin.
- Création d'une régie de projection et d'une régie de lumière dans les loges attenantes à la régie de lumière, au premier balcon au fond de la salle.



3.4 AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX ET MODIFICATION DE LOCAUX EXISTANTS





Premier étage

Troisième étage

11/2024 - Page 19



3.5 INTERVENTION COMPLÉMENTAIRE EN ACOUSTIQUE

Objectif de rénovation :

- Amélioration du retour sonore pour les musicien-ne-s et amélioration de la qualité d'écoute pour les auditeurs et auditrices.
- Sonorisation immersive de la salle afin de pouvoir réaliser des effets sonores spatialisés, en particulier pour les productions de ballets.
- · Légère augmentation du temps de réverbération de la salle.

Travaux de rénovation :

- Installation d'un système avec haut-parleurs répartis en salle tout autour du public, de façon définitive et intégrée à l'architecture.
- · Deux modes : acoustique active ou sonorisation immersive.

PL 13541-A 24/25



4. PLANIFICATION FINANCIÈRE

Le financement initial d'investissement du projet d'un montant de 40'000'000.-TTC. est assuré par la combinaison des contributions suivantes :



- Subvention d'investissement du canton de Genève à la Ville de Genève, pour un montant de 8'000'000.- TTC.
- Crédit d'investissement de la Ville de Genève, pour un montant de 8'000'000.- TTC.
- Subvention d'une fondation privée genevoise, pour un montant de 20'000'000.- TTC.
- Subvention du Fonds intercommunal, pour un montant de 4'000'000.-TTC

Actuellement, l'estimation mise à jour s'élève à 46'866'933 CHF TTC. La différence entre le budget initial et le budget actualisé est à la charge de la Ville de Genève.

18/11/2024 - Page 21



5. ETAT DE GENEVE - MODALITÉS DE VERSEMENT

Le Canton de Genève participera à la rénovation des machineries du Grand Théâtre de Genève avec une subvention d'investissement à la Ville de Genève pour un montant de 8'000'000.- TTC.



Les tranches des paiements seront à définir selon l'avancement du chantier et elles seront libérées uniquement pour les travaux déjà exécutés.

Le 80% du financement sera versé par le Canton pendant la durée du chantier, soit plus concrètement après visite du chantier et vérification des décomptes financiers par l'office cantonal des bâtiments (OCBA).

Le solde de la subvention sera libéré, si le coût du projet atteint au minimum un montant total de 40'000'000 de francs. Dans le cas contraire, ce dernier versement sera adapté en fonction du coût effectif total du projet.



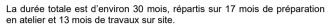
6. PLANNING INTENTIONNEL

• 2024 Démarrage de la phase d'exécution

2025 Préparation en atelier

• Jan. 2026 Début des travaux sur place

• Fév. 2027 Mise en exploitation prévisionnelle



Durant les travaux, la salle de spectacle du GTG ne sera pas accessible au public. Par conséquent, la programmation du GTG se déroulera hors les murs, principalement au Bâtiment des forces motrices (BFM).

18/11/2024 - Page 23

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Département du territoire Office cantonal des bâtiments